



Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

Fonds d'appui au rayonnement des régions du gouvernement du Québec

Les partenaires accueillent très favorablement l'approche innovante de développement élaborée par les élus du Centre-du-Québec.

Bécancour, le 22 septembre 2017. - Lors d'une assemblée avec les partenaires de la région, les membres de la Table des MRC du Centre-du-Québec ont rendu public le résultat de la démarche stratégique lancée en janvier dernier et qui identifie six priorités de développement structurantes pour la région centricoise.

Ces priorités et les objectifs qui en découlent détermineront la façon dont seront investies les sommes du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). *"C'est le travail des élus et des partenaires du territoire qui a permis à la Table des MRC de produire de nouveaux objectifs de développement emballants. L'accueil positif des partenaires confirme la qualité du travail accompli"*, a déclaré M. Lionel Fréchette, président de la Table, préfet de la MRC d'Arthabaska et maire de Ste-Hélène-de-Chester. *"Nous nous sommes également dotés d'une **approche innovante de codéveloppement** pour assurer le succès de la démarche"*, a ajouté M. Fréchette.

Rappelons que le FARR est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement et porteront la marque distinctive du rayonnement régional. Pour le Centre-du-Québec, l'enveloppe budgétaire 2017-2018 s'élève à 1 533 649\$. À terme, soit pour l'année financière 2021-2022, un montant de 5 112 165\$ sera rendu disponible.

Pour être admissibles, les projets devront être alignés sur les priorités et objectifs adoptés par la Table des MRC et engendrer des retombées positives dans les territoires des cinq MRC. L'ensemble des règles et des documents pertinents pour le FARR sont disponibles sur le site du MAMOT au www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme.

L'approche originale de **codéveloppement** du Centre-du-Québec s'appuie sur la mise en place d'un comité de développement des projets dont un des rôles vise à

susciter et assurer la conception et la réalisation d'initiatives en partenariat avec les intervenants de la région. Formé d'un élu par MRC membre de la Table des MRC, des cinq directeurs généraux des MRC et du directeur régional du MAMOT, ce comité pourra être promoteur des projets et les partenariats prendront des formes différentes selon chaque dossier. Un projet contribuant à bonifier les objectifs adoptés pourrait également être considéré comme structurant et être étudié par le comité. Finalement, ce comité produira des avis pour guider les travaux de la Table des MRC, cette dernière ayant la responsabilité de procéder à la sélection finale des projets déposés et appelés à être financés par le FARR.

Des priorités nouvelles pour répondre aux défis du Centre-du-Québec

Conscients de la transformation rapide de l'économie et des ressources limitées pour relever les défis régionaux, les membres de la Table des MRC ont mené d'intenses réflexions pour identifier ces nouvelles priorités. *"La collaboration fut fantastique et elle est le présage d'une concertation nouvelle"*, a mentionné M. Fréchette.

Les nouvelles priorités sont:

1. Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales;
2. Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région;
3. Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications;
4. Valoriser le milieu agricole;
5. Assurer des services de proximité;
6. Développer la notoriété de la région.

Ces priorités se déclinent en objectifs concrets disponibles sur le site Internet du ministère. *"Je suis très fier du travail accompli et du nouveau dynamisme suscité dans la région. Le travail réel commence, il s'agit maintenant d'atteindre nos objectifs avec des projets structurants au bénéfice de nos communautés"*, a conclu M. Fréchette.

- 30 -

Pièce jointe: Document d'information et guide pour le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

SOURCE :

Division des communications, MRC d'Arthabaska
Pour la Table des préfets du Centre-du-Québec
819 752-2444, poste 3286 | media@mrc-arthabaska.qc.ca

CONTACT MÉDIA :

Charles Verville, coordonnateur, Division des communications
819 350-7910

DOCUMENT D'INFORMATION ET GUIDE POUR LE FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Comité de développement des projets de la
Table des MRC du Centre-du-Québec

Le 22 septembre 2017



Ce document a été produit par le comité de développement des projets de la Table des MRC du Centre-du-Québec. Il a pour objectif d'informer et de guider les intervenants intéressés par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) dans le Centre-du-Québec.

Toute personne voulant déposer un projet est d'abord invitée à prendre connaissance de ce document et/ou à rencontrer le répondant de sa MRC ou du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui l'accompagnera dans sa compréhension des critères du FARR au Centre-du-Québec. Pour obtenir un avis sur un projet par le comité de développement des projets, le formulaire disponible sur le site Internet du MAMOT devra être rempli. Une fois le formulaire déposé, le comité de développement des projets prendra contact avec les personnes responsables du projet. Les autres procédures sont décrites sur le site Internet du ministère (www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme).

À propos du FARR

Le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les sommes qui y sont consacrées serviront entièrement au financement de projets de développement, alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions. Les projets porteront la marque distinctive du rayonnement régional.

Rayonnement régional pour qu'un projet soit admissible

Tout projet a un rayonnement régional s'il a des retombées dans le territoire des cinq municipalités régionales de comté (MRC). Les projets locaux réalisés dans les cinq MRC et qui contribuent à l'atteinte d'une même priorité régionale sont aussi admis. Dans ce cas, c'est la somme des projets, et non chacun des projets pris individuellement qui aura un rayonnement régional.

Être alignés sur les priorités régionales pour qu'un projet soit admissible

Les projets devront être alignés sur les priorités et objectifs de la démarche stratégique adoptée par la Table des MRC le 16 juin 2017 pour être soutenus par le FARR. Un projet contribuant à bonifier les objectifs peut aussi être considéré comme structurant.

Les priorités du Centre-du-Québec adoptées par la Table des MRC le 16 juin 2017

Priorité 1 - Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Pour assurer la pérennité des communautés et améliorer la qualité de vie dans la région, les élus et intervenants des territoires de MRC constatent l'importance de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activité. Les jeunes, les familles et la relève sont au cœur des réflexions à ce chapitre.

Que ce soit dans les administrations locales, les entreprises de services, manufacturières ou agricoles, les coopératives ou autres entreprises d'économie sociale, les groupes communautaires, les associations et les écoles, l'entrepreneuriat est à la base d'une culture de « prise en charge » et de recherche de solutions face aux défis et aux préoccupations des collectivités.

Favoriser l'innovation et l'intégration de tous, soutenir les projets avec la formation qui doit les accompagner et leur permettre de bien s'établir pour prendre en main la destinée sociale et économique de la communauté dans une perspective de développement durable sont des moyens pour mobiliser les collectivités vers ce qu'elles seront demain.

Pour ce faire, la région œuvrera à mobiliser les collectivités pour en faire des communautés entrepreneuriales. On veut ainsi renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et des responsables de projets dans les entreprises des secteurs des ressources, du manufacturier, des services, de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif, et ce, particulièrement pour les projets en démarrage (0-5 ans).

L'accent sera également mis pour compléter l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire, notamment en agriculture, en économie sociale et en culture ainsi qu'à favoriser l'initiative, l'innovation et les valeurs entrepreneuriales dans tous les secteurs d'activité et auprès de publics diversifiés (femmes, immigrants, jeunes, etc.).

Les objectifs retenus pour cette priorité

- A. Mobiliser les collectivités pour en faire des communautés entrepreneuriales;
- B. Renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et des responsables de projets dans les entreprises des secteurs des ressources, manufacturier, de service, les entreprises d'économie sociale et les organismes à but non lucratif, en particulier les projets en démarrage (0-5 ans);
- C. Compléter l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activités sur tout le territoire, notamment en agriculture, en économie sociale et en culture;
- D. Favoriser l'initiative, l'innovation et les valeurs entrepreneuriales dans tous les secteurs d'activité et auprès de publics diversifiés (femmes, immigrants, jeunes, etc.).

Priorité 2 - Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

La problématique de la main-d'œuvre frappe toutes les MRC du Centre-du-Québec. Des entreprises et des groupes de tous les domaines d'activité ont de la difficulté à pourvoir leurs postes disponibles et à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

La région peine à attirer et à retenir les travailleurs qui sont essentiels à la croissance des entreprises. Par surcroît, certains programmes de formation ne suscitent pas suffisamment d'intérêts et certains problèmes d'adéquation et de formation en entreprises sont constatés.

Le Centre-du-Québec prévoit donc analyser les problèmes d'attractivité et de rétention des travailleurs pour mieux les comprendre, tout en favorisant la mise en place d'un dialogue entre les entrepreneurs et les intervenants du milieu.

Un travail important sera réalisé sur l'environnement externe des nouveaux travailleurs dans la région en facilitant leur établissement et celui de leur famille. Une attention particulière sera portée aux personnes issues de l'immigration.

Des efforts seront aussi consentis afin de favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et de perfectionnement et les besoins des travailleurs et des travailleuses.

Les objectifs retenus pour cette priorité

- A. Favoriser la mise en place d'un dialogue entre les entrepreneurs et les intervenants du milieu pour attirer et retenir les travailleurs dans la région;
- B. Analyser et comprendre les problèmes d'attractivité et de rétention des travailleurs;
- C. Augmenter le nombre de travailleurs dans la région, faciliter leur établissement, de leur famille en portant une attention particulière aux personnes issues de l'immigration;
- D. Favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et de perfectionnement avec les besoins des travailleurs et des travailleuses et du marché du travail.

Priorité 3 - Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunications

L'enjeu des infrastructures de télécommunication est fondamental tout comme les mesures et l'accompagnement qui permettront aux administrations, entreprises, groupes et communautés d'opérer ce virage vers la nouvelle économie.

Le virage technologique bouleverse déjà les façons de faire, tant dans les municipalités qui utilisent de plus en plus le web pour leurs services, que dans le secteur manufacturier où la robotisation et l'automatisation constituent un défi capital.

Tous sont concernés, car les façons de produire et de rendre les services sont encore appelées à se transformer. Par ailleurs, Internet haute vitesse est aussi essentiel aujourd'hui que l'était l'électrification au milieu du siècle dernier. Il en est de même de la desserte en téléphonie cellulaire.

Pour soutenir cet enjeu, la région entend combiner l'action des MRC pour assurer l'accès à Internet haute vitesse, l'opération des réseaux ainsi que la desserte cellulaire partout sur le territoire.

Elle vise aussi à devenir une région innovante pour la mobilisation des entreprises et le soutien des organismes vers le virage technologique ainsi que l'intégration de la technologie dans les processus de production et du commerce en ligne. Les dirigeants de PME seront particulièrement ciblés.

Les objectifs retenus pour cette priorité

- A. Combiner l'action des MRC pour assurer l'accès à Internet haute vitesse partout sur le territoire ainsi que l'opération des réseaux;
- B. Devenir une région innovante pour la mobilisation des entreprises vers le virage technologique et l'intégration de la technologie dans les processus de production;

- C. Soutenir les entreprises et les organismes dans le virage technologique, cibler les dirigeants de PME en particulier;
- D. Relever le défi du commerce en ligne.

Priorité 4 - Valoriser le milieu agricole

Le milieu rural du Centre-du-Québec couvre plus de 90 % de la région et offre une multitude de ressources agricoles, forestières et acéricoles. Les intervenants du milieu considèrent l'exploitation durable de ses ressources comme un des principaux vecteurs de développement des collectivités, urbaines comme rurales.

Dans le contexte de la nouvelle économie, le Centre-du-Québec aspire à valoriser les activités, les innovations et les emplois, particulièrement ceux associés à l'agriculture.

Pour ce faire la région entend assurer une coordination de la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) et favoriser la reconnaissance de l'apport des activités agricoles dans le développement de la région.

Des initiatives seront notamment mises de l'avant pour appuyer la relève. La région souhaite aussi accentuer l'intégration de pratiques environnementales et biologiques pour favoriser l'utilisation durable des ressources et encourager le développement des nouvelles productions. Le développement de nouveaux marchés est également priorisé.

Les objectifs retenus pour cette priorité

- A. Favoriser et assurer une coordination régionale de la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA);
- B. Reconnaître l'apport des activités agricoles dans le développement de la région;
- C. Appuyer la relève;
- D. Accentuer l'intégration de pratiques "environnementales et biologiques" pour favoriser l'utilisation durable des ressources;
- E. Favoriser les nouvelles productions et encourager le développement de nouveaux marchés.

Priorité 5 - Assurer des services de proximité

Attirer des familles et des nouveaux arrivants, répondre aux besoins des citoyens et relever les défis liés au vieillissement de la population demandent la présence de services et d'infrastructures tels des logements, des services publics, des organismes d'accueil et d'animation du milieu ainsi que des commerces accessibles.

Favoriser la participation citoyenne par des projets collectifs, et assurer le maintien de lieux de rencontre, notamment dans les édifices et équipements ayant servi à l'animation des communautés, font aussi partie des moyens pour conserver la vitalité des collectivités.

Bref, pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité est un enjeu majeur.

La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyenne envers leur milieu, en supportant la mobilité des personnes dans les MRC et entre les différents pôles de la région et en développant de nouvelles vocations pour les bâtiments collectifs délaissés.

Les élus de la région interviendront en favorisant les liens politiques et administratifs entre les MRC afin d'assurer la cohésion des interventions et une utilisation optimale des ressources.

Les objectifs retenus pour cette priorité

- A. Promouvoir et favoriser la participation et la responsabilité citoyenne envers leur milieu;
- B. Favoriser les liens politiques et administratifs entre les MRC afin d'assurer la cohésion des interventions et une utilisation optimale des ressources;
- C. Assurer la mobilité des personnes dans les MRC et entre les différents pôles de la région;
- D. Développer de nouvelles vocations pour les bâtiments collectifs délaissés.

Priorité 6 - Développer la notoriété de la région

Les MRC du Centre-du-Québec ont leur identité propre de même qu'une histoire et un patrimoine remarquables. Toutefois, la région peine à se démarquer et à proposer une image attrayante, autant pour ses citoyens que les travailleurs et futurs résidents. Le développement d'une approche commune pour établir une notoriété distincte pour le territoire est un enjeu central.

Pour relever les défis liés à cet enjeu, la région du Centre-du-Québec entend miser sur sa culture, son patrimoine, sa volonté à exploiter ses ressources de façon durable et sa fibre entrepreneuriale.

Plus particulièrement, le milieu établira une stratégie globale de promotion, partagée par les intervenants, ce qui lui permettra de se doter d'une identité propre et d'une image distinctive. Suivra une stratégie pour diffuser l'information sur les initiatives et les enjeux auprès des intervenants, des partenaires et de la population, afin de favoriser la connaissance mutuelle des diverses communautés de la région.

Les objectifs retenus pour cette priorité

- A. Développer une stratégie globale de promotion, partagée par les intervenants, pour doter la région d'une identité propre et d'une image distinctive;
- B. Développer une stratégie pour diffuser l'information sur les initiatives et les enjeux de la région auprès des intervenants, des partenaires et de la population, pour favoriser la connaissance mutuelle des diverses communautés de la région.

La sélection des projets

La Table des MRC est le comité de sélection des projets qui seront soutenus dans le cadre du FARR. Le ministre responsable de la région est membre non votant du comité. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est responsable des aspects administratifs entourant l'octroi des aides.

Pour supporter la Table, un *comité de développement des projets* composé d'un élu par MRC membre de la Table des MRC, des 5 directeurs généraux des MRC et du directeur régional du MAMOT a été créé. Son mandat est double:

- Il produit un avis pour chaque dossier soumis à la Table des MRC dans l'octroi des aides;
- Il associe les partenaires pour susciter et réaliser des projets dans une approche de codéveloppement.

Définition de codéveloppement adoptée par la Table des MRC

Développement en coopération. Pour la région du Centre-du-Québec, cette coopération prendra la forme d'un partenariat poussé entre les acteurs partenaires du milieu et le comité de développement des projets de la Table des MRC lors des différentes étapes d'un projet: la description des besoins et des enjeux, l'identification des cibles et des moyens pour les atteindre, le choix de la stratégie et de la modélisation de la mise en oeuvre des solutions, la réalisation et l'évaluation.

Les projets devant s'inscrire dans la démarche stratégique de la Table des MRC pour être soutenus par le FARR, le comité de développement des projets peut être promoteur des projets et les partenariats prendront des formes différentes selon chaque dossier. Les ressources étant limitées, cette nouvelle approche vise à garantir un maximum de retombées structurantes pour les communautés et la région.

Les organismes suivants sont admissibles

- Organismes municipaux;
- Entreprises privées, à l'exception des entreprises du secteur financier;
- Entreprises d'économie sociale, à l'exception des entreprises du secteur financier;
 - tout autre organisme à but non lucratif ou coopérative;
- Communautés autochtones (conseils de bande);
- Organismes des réseaux du milieu de l'éducation;
- Personnes morales souhaitant démarrer une entreprise privée ou d'économie sociale.

Un organisme inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics n'est toutefois pas admissible. Un organisme en situation de litige devant un tribunal avec le Gouvernement du Québec ou en situation de défaut à ses obligations envers le Ministère pourrait, selon la nature du litige ou du défaut et les enjeux soulevés, ne pas être admissible.

Les autres règles concernant les dépenses admissibles, les dépenses non admissibles, les règles d'adjudication des contrats, les montants d'aide, le cumul des aides, ainsi que tous les documents pertinents sont disponibles sur le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'adresse suivante: www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/gestion-regionale-du-programme.

Composition du comité de sélection des projets pour le FARR (Table des MRC)

MRC d'Arthabaska

Lionel Fréchette, préfet et maire de Sainte-Hélène-de-Chester

Alain St-Pierre, préfet suppléant et maire de Saint-Albert

André Bellavance, maire de Victoriaville

MRC de L'Érable

Sylvain Labrecque, préfet et maire de Lyster

Alain Dubois, préfet suppléant et maire de la paroisse de Plessisville

Mario Fortin, maire de Plessisville

MRC Bécancour

Mario Lyonnais, préfet et maire de Ste-Françoise

Jean-Guy Dubois, maire de Bécancour

Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-St-Laurent

MRC Nicolet-Yamaska

Marc Descôteaux, préfet et maire de Sainte-Monique

Pierre Gaudet, préfet suppléant et maire d'Aston-Jonction

Geneviève Dubois, mairesse de Nicolet

MRC Drummond

Jean-Pierre Vallée, préfet et maire de Saint-Guillaume

Alexandre Cusson, préfet suppléant et maire de Drummondville

Carolle Côté, mairesse de Wickham

Membre non votant

Laurent Lessard, ministre responsable de la région (ou son représentant)

Membres observateurs

Les directeurs généraux des MRC et le directeur régional du MAMOT

Composition du comité de développement des projets

MRC d'Arthabaska

Alain St-Pierre, préfet suppléant et maire de Saint-Albert
Frédéric Michaud, directeur général

MRC Bécancour

Mario Lyonnais, préfet et maire de Ste-Françoise
Daniel Béliveau, directeur général

MRC Drummond

Alexandre Cusson, préfet suppléant et maire de Drummondville
Christine Labelle, directrice générale

MRC de L'Érable

Sylvain Labrecque, préfet et maire de Lyster
Rick Lavergne, directeur général

MRC Nicolet-Yamaska

Geneviève Dubois, mairesse de Nicolet
Michel Côté, directeur général

MAMOT

Pierre Drouin, directeur régional
Denis Daneau, conseiller en développement régional

Les répondants du FARR

MRC d'Arthabaska

Frédéric Michaud, directeur général

MRC Bécancour

Daniel Béliveau, directeur général

MRC Drummond

Christine Labelle, directrice générale

MRC de L'Érable

Rick Lavergne, directeur général

MRC Nicolet-Yamaska

Michel Côté, directeur général

MAMOT

Denis Daneau, conseiller en développement régional